



Grenoble, le 1^{er} mars 2016

**DIRECTION ACTION TERRITORIALE
DIRECTION TERRITOIRE SECTEUR 1**

Affaire suivie par : Valérie CHENEVIER et Patricia CHERY
☎: 04 76 48 89 04

**Objet : COMPTE RENDU DU 3^{ème} ATELIER PROJET ST BRUNO -
STATIONNEMENT/CIRCULATION – Jeudi 28 janvier 2016**

- **Habitants présents** : (voir liste ci-dessous)

- **Elus présents** :

Sonia YASSIA, élue déléguée au secteur 1.

Antoine BACK, élu délégué au secteur 2 et en charge de la GUP, en intérim de Lucille LHEUREUX, adjointe Espace Public et Nature en Ville.

- **Services présents** :

Cécile DUVERNEY-PRET, Chargée de mission stationnement, Service Modes Actifs, Déplacement et Accessibilité (MADA), Grenoble Alpes Métropole.

Virginie CHIREZ, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, Ville de Grenoble.

Gilles LARNAUD, Chef de Service Droits de Voirie, Ville de Grenoble.

Valérie CHENEVIER, Directrice de Territoire Secteur 1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

Patricia CHERY, Chargée de concertation, DT 1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

Marie-Ange ALLAIN, Responsable Unité Cadre de Vie DT 1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

Diffusion : aux présents et aux excusés. Jean-Louis CURY, Chef du service Prévention de la Délinquance ; Joël ROY, directeur de la Gestion des Espaces Publics Naturels et Infrastructures de Mobilité, Grenoble-Alpes Métropole ; Franck QUERE, directeur projet GUP – Cadre de Vie, Direction Action Territoriale.

Ordre du jour du 28/01

1. Stationnement

Restitution et synthèse des options de mise en payant du stationnement

2. Aménagement des abords au nord de la place St Bruno

- a) Présentation d'une hypothèse de piétonisation par la DECV
- b) Tour de table

Compte-rendu des échanges

1. Remarques préliminaires sur le compte-rendu du 14/01 et sur la méthode :

Les participants à l'atelier soulèvent les points suivants :

- ✓ Remise en question du recueil des tendances (« recueil d'avis »/chiffres des « avis »/« vote ») et légitimité du groupe de travail.
- ✓ Une habitante demande si les réunions et décisions prises se font d'un commun accord avec l'UHQ St Bruno rencontrée en amont.
- ✓ Demande de clarification des règles de fonctionnement et de décision / remise en question de la méthode (modalités et temps de la décision). Interpellation de l'UHQ St Bruno sur l'absence de co-construction de la méthode.
- ✓ Absence de retour sur l'ordre du jour proposé par le Collectif Citoyen St Bruno

Réponses :

Sur le 1^{er} point :

S.Yassia rappelle que ce recueil était indicatif, qu'il s'agissait de « tendances » (et non pas de « votes ») qui se dégageaient.

Le Collectif Citoyen St Bruno a indiqué par mail le 12/01 qu'il préférerait retenir l'option 2. Les élus rappellent leur décision de rester sur l'option 1.

Concernant la légitimité du groupe de travail : S.Yassia précise que le travail est plus constructif avec 20 personnes qu'avec 100.

Sur le 2^{ème} point :

S.Yassia précise qu'il y a eu une réunion en amont de la mise en place des ateliers de travail de la même manière qu'il y a aussi eu une réunion avec le collectif citoyen Saint-Bruno. Ces rencontres n'orientent en aucun cas les décisions prises.

Sur le 3^{ème} point :

S.Yassia note qu'il y a une demande contradictoire des habitants entre leur désir de changer durablement et rapidement les choses et de revenir systématiquement sur la méthode de travail. Si celle-ci ne convient pas aux personnes présentes, Madame Yassia propose de libérer les services et de consacrer le temps de l'atelier à redéfinir la méthode de travail.

A.Back : En l'absence de consensus, il a été clairement annoncé que les élus décideraient : en l'absence totale d'un consensus, les élus ont décidé de trancher.

Concernant la co-construction de la méthode, il évoque le projet de l'Esplanade en 2015 où 5 mois ont été consacrés à la question « comment co construire » et finalement personne n'est tombé d'accord. Il souligne donc l'importance de se faire confiance, et d'être efficace pour avancer vers des propositions opérationnelles.

S.Yassia rappelle les règles : cette instance (l'atelier) est représentative d'un collectif : CCI A, UHQ, Collectif Citoyen St-Bruno, Habitants, Paroisse...Cet atelier est mis en place pour travailler sur les problématiques identifiées ensemble et pour aider les élus à prendre des décisions, le tout dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants. S'il y a consensus, c'est très bien. Sinon, les élus prennent la décision.

Un retour large vers les habitants sera effectué en Juin lors d'une réunion publique, sur un format identique à celui de la réunion publique du 23 Novembre 2015, pour les informer des décisions prises.

V.Chenevier apporte une clarification des termes : le « recueil d'avis » signifiait une aide à la décision. Concernant les règles, il s'agit d'avancer sur des actions qui peuvent être mises en place rapidement. En tant que services, nous avons une commande, avec le souci de respecter l'avis des citoyens et la volonté de franchir les étapes une à une. Le 3 mars, des réponses pourront être apportées sur une partie des demandes formulées par le Collectif Citoyen St-Bruno dans son message, (sur l'ordre du jour de l'atelier du 14/01/2016).

Sur le 4^{ème} point :

S.Yassia : Une réponse sera apportée à l'ordre du jour proposé par le Collectif lors de l'atelier du 3 mars 2016.

Elle sera garante, pour les prochaines réunions, du respect de l'ordre du jour avec l'annonce de délais quand l'instruction par les services le demande.

2. Questions relatives au stationnement

Points soulevés par les habitants :

- ✓ Nécessité de réaliser un diagnostic général sur le stationnement, à l'échelle de la Ville et sur tout St Bruno ? le quartier ?
- ✓ Qui contacter en cas de problème de stationnement ?
- ✓ Contrôle du stationnement : fréquence des passages et demande de statistiques
- ✓ Quelles solutions pour éviter les rodéos ? Entre autres, nécessité de marquages au sol sur la place du marché pour éviter ces rodéos
- ✓ Demande de contrôle de manière aléatoire le week-end et surtout le samedi du stationnement gênant sur les entrées charretières.
- ✓ La non-verbalisation du stationnement gênant sur le pourtour de l'église
- ✓ Question du coût du stationnement pour les résidents : la réponse d'une habitante est que cela ne serait pas plus cher puisque les personnes habitant le quartier ont déjà un ticket résident. 50 places payantes de plus ne changeront rien.

Réponses :

Sur le 1^{er} point :

A.Back : un diagnostic partagé sur le stationnement sur toute la ville sera lancé dans les mois qui viennent. La concertation sur le stationnement est prévue mais il ne faut pas attendre car les problèmes sur la place Saint-Bruno sont nombreux et il faut avancer.

Sur le 2^{ème} point :

V.Chenevier : en cas de problème immédiat relatif au stationnement, il faut s'adresser à la Police Municipale (PM). Un renforcement a été demandé auprès de la PM pour accompagner la mise en stationnement payant.

Sur le 3^{ème} point :

G. Larnaud présente quelques statistiques et indique que les passages aléatoires du contrôle du stationnement existent déjà.

Sur le 4^{ème} point :

C. Duverney-Prêt : explique, après consultation du Bureau d'aménagement de l'espace public, que le marquage en relief, n'est pas compatible avec le fonctionnement du marché, et la présence des piétons. Elle propose de refaire un marquage blanc et propre. La réfection des marquages doit être regardée en même temps que le plan du marché. La reprise du marquage sur la place du marché sera effective courant mars (à prévoir entre-temps : information de proximité et pose des horodateurs).

S.Yassia propose une solution pour éviter les rodéos : l'installation de jardinières de manière à matérialiser les étals et les séparer par les jardinières.

Sur le 5^{ème} point :

Ce sera à instruire avec les services de police.

Sur le 6^{ème} point :

G. Larnaud informe que l'absence de panneaux d'interdiction ne permet pas de dresser de PV à l'encontre des forains pour leurs camions garés près de l'église.

S.Yassia : le stationnement est gratuit à cet endroit, donc il n'est pas possible de verbaliser.

A.Back : rappelle que l'objectif est bien de tout mettre au même niveau en ce qui concerne le stationnement payant : ne pas le complexifier pour le rendre lisible.

Sur le 7^{ème} point :

Ce point serait à évaluer avec le service Modes Actifs, Déplacements et Accessibilité (MADA) de la Métropole.

3. Aménagement des abords au nord de la place St Bruno et question de la piétonisation

Points soulevés par les habitants :

- ✓ **Aménagement :**
 - Pourquoi s'interroger sur un projet d'aménagement piéton ?
 - Hypothèse de lancement d'une étude d'aménagement sur la piétonisation. Les avis sont mitigés et plutôt défavorables.
 - La totalité de l'aménagement de la place doit être étudiée dans sa globalité et pas « petit bout par petit bout ».
- ✓ **Questions sur la piétonisation :**
 - La piétonisation pourrait perturber l'activité des dealers, mais le risque est qu'elle se reporte ailleurs.
 - Avis favorable pour la piétonisation dans un « monde idéal », sans problèmes d'incivilités et de délinquance. Constat d'une compétence Ville limitée : un « dialogue de sourds » entre les habitants et la Ville qui gère le réaménagement urbain/la propreté urbaine, mais pas les questions de sécurité dans leur ensemble.
 - Alerte sur la gêne qui serait occasionnée par les zones piétonnes pour les entrées/sorties de voitures des garages individuels, la suppression de 50 places de parking pour les résidents) et les rodéos de scooters.
 - Le coût de l'installation d'un dispositif de contrôle d'accès sans assurance de résultats sur les problèmes rencontrés. L'UHQ St Bruno suggère d'affecter les crédits sur un renforcement de la présence humaine sur le site.
- ✓ **Question sur la circulation à mettre en relation avec la piétonisation :** sens de circulation ; limitation de l'arrivée des véhicules place St Bruno ; mise à sens unique de la rue Max Dormoy ; systèmes de ralentisseurs sur l'axe Abbé Grégoire ; vitesse de circulation rue Michelet.

Réponses :

Sur le 1^{er} point :

Virginie Chirez : Ce questionnement de la Ville sur la piétonisation a du sens au regard des problèmes de sur-stationnement, de stationnement sur les entrées charretières, de lisibilité, de la bibliothèque, du lien avec le reste de la place, et du projet de « métropole apaisée ». L'hypothèse de piétonisation nécessite de prendre en compte la réoccupation de l'espace, et permet d'ouvrir des opportunités.

S.Yassia : Ce qui est important c'est d'inscrire cette étude au Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) afin de pouvoir mener une étude sur la possibilité de piétoniser ou pas. Une réflexion autour de la restructuration de l'espace du marché sera menée en étroite collaboration avec les forains et les habitants ;

A.Back : la question de la piétonisation va être « étudiée ». Nous n'avons pas dit que nous allions le faire.

Sur le 2^{ème} point :

S.Yassia : concernant les trafics : dans l'hypothèse d'une piétonisation, étendre le marché jusqu'au cours Berriat pourrait être une solution.

Sur le 3^{ème} point :

V.Chirez : le plan de circulation est étudié par la Métropole. Un aménagement pour réduire la vitesse rue Michelet sera étudié car il n'est pas possible de la rendre piétonne. Une esquisse pourra être proposée d'ici à cet été, et la réalisation pourrait être engagée si possible en 2016.

4. Gestion - Configuration du marché et lien avec les commerçants

Points soulevés par les habitants :

- ✓ Fonctionnement du marché dans sa configuration actuelle :
- Un marché où l'indiscipline est monumentale : action de la Mairie ? Présence et respect des placiers ? Les placiers ne sont pas respectés. Hygiène (constat de la saleté confirmé par les commerçants du marché et générée par seulement 10 % d'entre eux) ?
- ✓ Les commerçants : la piétonisation peut ne rien changer au fonctionnement du marché dans sa configuration actuelle. /Remarque : pour beaucoup d'entre-eux, les forains sont des auto-entrepreneurs et pas des professionnels. / Ils considèrent que cela donne d'eux une mauvaise image. les personnes extérieures à Grenoble ne venant plus.
- ✓ Question de la qualité et la diversité des commerces et des produits, comment faire revenir des producteurs.
- ✓ Nécessité de relayer l'information du projet Saint-Bruno aux commerçants (satisfaction exprimée par certains participants de la présence de 2 représentants des commerçants).
- ✓ Proposition de réorganiser le marché autour du square et d'étendre le square sur la place du marché avec des plantations d'arbres et des chicanes pour gêner les scooters dans leur déplacement.

Réponses sur l'ensemble des points

G. Larnaud : les problématiques concernant le marché (propreté, déchets, règlement, évolution à venir...) seront traitées dans le cadre du groupe « Marchés », qui travaille avec l'ensemble des forains sur toute la Ville. La question de la diversification du marché, en introduisant des producteurs, sera aussi abordée lors de ce groupe de travail.

S. Yassia : souligne la volonté des habitants et des forains de travailler ensemble pour repenser la reconfiguration du marché.

Conclusion sur les décisions

S.Yassia précise qu'il n'y a pas de prise de décision sur la piétonisation lors de cette séance. Une étude d'aménagement pour réduire la vitesse pourrait être lancée sur la rue Michelet. Les services vont regarder la problématique de la vitesse également sur la rue Abbé Grégoire, et faire des propositions pour la limiter. L'extension du stationnement payant autour de la place et sur le pourtour de l'église sera mise en place courant Mars 2016.

Participants habitants à la réunion du 28 Janvier 2016

- Bénédicte SOUDY
- Bruno SCARTON
- Joelle BOENIGEN
- André LECHEVALIER
- Christophe MORO
- Olivier COMBET
- Carlos DELGADO
- Marie-Carmen HURARD
- Anne BORNEQUE
- Pierre BAUDIN
- Isabelle ROUX
- Carolyn BERNIER
- Bruno DELESCURE
- Alain GUEZOU
- Anne-Dorothée LEBRUN
- Rebecca DOBREMEZ
- Christian CROSET